

10 février 2023

(23-0980)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LES ACTIVITÉS DE L'OCDE PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LE COMITÉ SPS

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'OCDE

La communication ci-après, reçue le 8 février 2023, est distribuée à la demande de l'OCDE.

1 PROCÉDURES D'HOMOLOGATION DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE: QUESTIONS CLÉS, LEUR INCIDENCE SUR LE COMMERCE ET LES MOYENS DE LES TRAITER

1.1. Les procédures d'homologation sont essentielles pour les systèmes sanitaires et phytosanitaires (SPS), car elles permettent de faire en sorte que les pays respectent leurs engagements visant à faciliter un commerce sûr. Toutefois, elles peuvent engendrer des coûts importants et agir comme des obstacles non tarifaires si elles ne sont pas administrées correctement. Ce rapport examine les coûts et les possibilités associés à sept des questions les plus urgentes liées à l'administration des procédures d'homologation. L'analyse montre que les pays ont soulevé un nombre croissant de préoccupations commerciales spécifiques (PCS) à l'OMC au sujet de questions liées aux procédures d'homologation. En outre, l'analyse de gravité démontre que les partenaires commerciaux qui sont confrontés à des PCS liées aux procédures d'homologation font en moyenne 26% de commerce en moins que ceux qui ne sont confrontés à aucune PCS. Une enquête de l'OCDE spécifiquement conçue pour évaluer la manière dont les problèmes liés aux procédures d'homologation peuvent être résolus indique qu'il existe de multiples solutions pour améliorer l'efficacité des échanges de produits agroalimentaires, comme la numérisation des systèmes SPS, l'utilisation de normes internationales ou la simplification des mesures SPS.

- Ce rapport paraîtra entre février-mars 2023 sous la forme d'une publication "*OECD Food, Agriculture and Fisheries Paper*".
- Il sera présenté lors d'une activité organisée en marge de la réunion du Comité SPS, le 22 mars 2023, de 14 heures à 15 heures.

2 CERTIFICATS SANITAIRES ÉLECTRONIQUES POUR LE COMMERCE DES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE: POSSIBILITÉS ET DÉFIS

2.1. L'échange électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires peut faciliter le commerce des produits d'origine animale et végétale. L'échange électronique de certificats peut profiter tant aux pays exportateurs qu'aux pays importateurs grâce à des gains d'efficacité, une transparence et une traçabilité accrues, ainsi qu'à une meilleure gestion des risques tout au long de la chaîne alimentaire. Toutefois, les leviers politiques associés aux systèmes électroniques de certification sanitaire sont complexes et comprennent des politiques commerciales, ainsi que des politiques réglementaires, des politiques en matière d'investissement et des politiques de santé publique et de santé animale. Les pays sont confrontés à des défis importants dans l'adoption des systèmes électroniques de certification sanitaire, notamment les coûts associés à la construction de l'infrastructure, à la formation et à la mise à jour des systèmes réglementaires existants. Ce document passe en revue l'adoption des systèmes électroniques de certification sanitaire et examine les avantages et les coûts potentiels qui y sont associés. Une coopération et une collaboration efficaces entre les secteurs public et privé sont essentielles à l'adoption et au maintien de systèmes électroniques de certification sanitaire durables.

- Ryan, M., E. Avery et S. Kahn (2023), "*Electronic sanitary certificates for trade in animal products: Opportunities and Challenges*", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, n° 190, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd-ilibrary.org/fr/agriculture-and-food/electronic-sanitary-certificates-for-trade-in-animal-products_5417ff4f-en.

Contact:

Annelies Deuss (adresse électronique: annelies.deuss@oecd.org)
